EUROPEAN COURT OF HUMAN RIGHTS
COUR EUROPÉENNE DES DROITS DE L'HOMME

PREMIÈRE SECTION

DÉCISION

Requête nº 14225/22
Michele AIELLO contre l'Italie
et 13 autres requêtes
(voir tableau en annexe)

La Cour européenne des droits de l'homme (première section), siégeant le 31 août 2023 en un comité composé de :

Krzysztof Wojtyczek*, président*,
Lətif Hüseynov,
Ivana Jelić*, juges*,

et de Viktoriya Maradudina, *greffière adjointe de section f.f.*,

Vu les requêtes susmentionnées introduites aux dates indiquées dans le tableau joint en annexe,

Vu les déclarations formelles d'acceptation d'un règlement amiable de ces affaires,

Après en avoir délibéré, rend la décision suivante :

FAITS ET PROCÉDURE

La liste des requérants se trouve dans le tableau joint en annexe.

Les griefs que les requérants tiraient de l'article 6 § 1 de la Convention et l'article 1 du Protocole nº 1 (inexécution ou exécution tardive de décisions de justice internes) ont été communiqués au gouvernement italien (« le Gouvernement »).

La Cour a reçu des déclarations de règlement amiable, signées par les parties, en vertu desquelles les requérants acceptaient de renoncer à toute autre prétention à l'encontre de l'Italie à propos des faits à l'origine de ces requêtes, le Gouvernement s'étant engagé à leur verser les sommes reproduites dans le tableau joint en annexe. Ces sommes seront versées dans un délai de trois mois à compter de la date de la notification de la décision de la Cour. Si elles n'étaient pas versées dans ce délai, le Gouvernement s'engage à les majorer, à compter de l'expiration du délai et jusqu'au règlement, d'un intérêt simple à un taux égal à celui de la facilité de prêt marginal de la Banque centrale européenne applicable pendant cette période,

augmenté de trois points de pourcentage. Le Gouvernement s'engage également à assurer dans le même délai l'exécution des décisions de justice internes en cause dans les affaires concernées (voir tableau joint en annexe), et à prendre à sa charge les éventuels frais liés à la procédure nationale d'exécution.

Le paiement et, le cas échéant, l'exécution des décisions en cause vaudront règlement définitif des affaires.

EN DROIT

Compte tenu de la similitude des requêtes la Cour estime approprié de les examiner conjointement en une seule décision.

La Cour prend acte de l'accord intervenu entre les parties. Elle considère que cet accord repose sur le respect des droits de l'homme garantis par la Convention et ses Protocoles et ne voit pas de raison qui exigerait qu'elle poursuive l'examen des requêtes concernées. Compte tenu de ce qui précède, il y a lieu de rayer ces requêtes du rôle.

Par ces motifs, la Cour, à l'unanimité,

Décide de joindre les requêtes ;

Décide de rayer les requêtes du rôle conformément à l'article 39 de la Convention.

Fait en français puis communiqué par écrit le 21 septembre 2023.

Viktoriya Maradudina Greffière adjointe f.f.	Krzysztof Wojtyczek Président

ANNEXE

Liste de requêtes concernant des griefs tirés de l'article 6 § 1 de la Convention et l'article 1 du Protocole n° 1 (inexécution ou exécution tardive de décisions de justice internes)

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
1.	14225/22 09/03/2022	**Michele AIELLO** 1976	Cour d'appel de Naples R.G. 2415/2017, 14/03/2018	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	08/01/2023	23/03/2023	500	250
2.	16197/22 17/03/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Rome, R.G. 50712/2012, 17/01/2017 Cour d'appel de Rome, R.G. 50716/2012, 18/01/2017 Cour d'appel de Rome, R.G. 52048/12, 05/06/2017	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	31/10/2022	735	60

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
3.	16509/22 21/03/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Rome R.G. 50822/2015, 15/01/2016 Cour d'appel de Rome R.G. 52010/2017, 13/04/2018 Cour d'appel de Rome R.V.G. 57126/2012, 02/07/2018	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	31/10/2022	735	60
4.	16716/22 29/03/2022	**Antonio Tommaso VENTRE** 1965	Cour d'appel de Naples R.G. 2668/2018, 15/03/2019 Cour d'appel de Naples R.G. 570/2019, 01/04/2019 Cour d'appel de Naples R.G.1261/2020, 06/07/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	08/01/2023	06/03/2023	1 600	250

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
5.	18693/22 05/04/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples R.G. 378/2018, 27/03/2018 Cour d'appel de Naples R.G.1406/2018, 05/09/2018 Cour d'appel de Naples R.G. 647/2020, 28/05/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	31/10/2022	735	60
6.	18983/22 29/03/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples R.G. 1420/2018, 16/07/2018 Cour d'appel de Naples R.G. 1747/2019, 09/07/2019 Cour d'appel de Naples R.G. 2193/2019, 10/09/2019	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	02/11/2022	735	60

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
7.	18985/22 29/03/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Rome R.G. 55407/2012, 20/12/2017 Cour d'appel de Rome R.G. 55406/2012, 21/12/2017 Cour de cassation R.G. 1343/2018, 05/09/2019	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	02/11/2022	735	60
8.	24441/22 02/05/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Rome R.G. 55393/2012, 06/12/2017 Cour d'appel de Rome R.G. 57120/2012, 18/06/2018 Cour d'appel de Rome R.G. 57116/2012, 27/06/2018	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	18/11/2022	735	60

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
9.	24801/22 02/05/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Rome, R.G. 53481/2012, 19/09/2017 Cour de cassation, R.G. 1347/2018, 05/09/2019 Cour d'appel de Rome, R.G. 50936/2019, 22/01/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	18/11/2022	735	60
10.	33998/22 28/06/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples R.G. 294/2018, 31/10/2018 Cour d'appel de Naples R.G. 1084/2019, 20/01/2020 Cour d'appel de Naples R.G. 2582/2019, 05/02/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	19/11/2022	735	60

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
11.	34906/22 29/06/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples, R.G. 2360/2018 V.G., 03/01/2019 Cour d'appel de Naples, R.G. 1094/2019, 22/08/2019	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	19/11/2022	735	60
12.	34920/22 29/06/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples, R.G. 457/2017 V.G., 24/03/2017 Cour d'appel de Naples, R.G. 392/2017, 03/04/2017	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	19/11/2022	735	60
13.	35562/22 07/07/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples, R.G. 2428/2019, 21/10/2019 Cour d'appel de Naples, R.G. 3185/2019, 28/01/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	01/12/2022	735	60

N°	Numéro et date d'introduction de la requête	Nom du requérant et année de naissance	Décision de justice interne pertinente	Injonction des juridictions internes	Jurisprudence	Date de réception de la déclaration du Gouvernement	Date de réception de la déclaration du requérant	Montant alloué pour dommage moral par requérant (en euros)[1]	Montant alloué pour frais et dépens par requête (en euros)[2]
			Cour d'appel de Naples, R.G. 201/2020, 26/03/2020						
14.	35971/22 07/07/2022	**Mauro PAGLIUCA** 1968	Cour d'appel de Naples, R.G. 2608/2019, 29/10/2019 Cour d'appel de Naples, R.G. 378/2020, 20/03/2020 Cour d'appel de Naples, R.G. 678/2020 V.G., 17/04/2020	Ministère de la Justice. Paiement des honoraires d'avocat (*avvocato antistatario*).	*A contrario*, *Izzo et autres c. Italie*, n° 46141/12, 30 mai 2017	09/01/2023	19/11/2022	735	60

[1] Plus tout montant pouvant être dû à titre d'impôt par la partie requérante.
[2] Plus tout montant pouvant être dû à titre d'impôt par la partie requérante.